

AGIR

ACTION
D'INSERTION
ET
D'AUTONOMIE
SOCIALE

Pilotée par la Maison de Quartier de Bellevue, l'action AGIR s'inscrit dans le Plan Départemental d'Insertion du Conseil Général du Finistère.

Elle s'adresse à un public éloigné du monde de l'emploi, bénéficiaires du RSA ou bénéficiaires des autres minima sociaux.

L'action constitue, pour chaque participant, une étape de son parcours d'insertion.

Pour les bénéficiaires du RSA, l'action AGIR est inscrite dans le Contrat d'Insertion assortie des objectifs et effets attendus.



1 rue du Quercy – B.P. 23153
29231 Brest Cedex

☎ 02.98.03.37.37 / 📠 02.98.03.73.72
maisondequartierbellevue@live.fr

L'action AGIR propose à chaque stagiaire un accompagnement renforcé ayant pour visée d'enclencher un parcours d'insertion. Il s'agit de :

- Développer l'autonomie sociale, l'accès aux droits fondamentaux pour favoriser l'intégration dans le quartier et la ville,
- Développer des capacités individuelles visant à engager un parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Favoriser la poursuite du parcours et l'entrée sur d'autres actions, en particulier les actions donnant un statut à la personne : le champ de l'insertion par l'activité économique (chantiers, associations intermédiaires) et la formation.

AGIR est implanté à Brest et à Lanerneau. Sur chacun des sites, le dispositif s'appuie à la fois sur :

- Une action individualisée de préparation à la définition d'un parcours d'insertion,
- Une immersion dans un lieu de vie, espace permanent de reconstruction du lien social, chaque centre d'animation pouvant être le support à une participation à la vie associative, aux fêtes de quartiers, à des ateliers thématiques...

L'action s'appuie également sur un réseau et s'attache à le développer (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, organismes de formation, équipements de quartiers, ...) afin de :

- Créer les partenariats nécessaires à la définition de parcours d'insertion individualisés,
- Réfléchir globalement à la question de l'isolement social avec d'autres structures, en particulier pour les personnes ne s'inscrivant pas dans un parcours d'insertion.

Les animateurs d'insertion interviennent sur les différents sites. Ils se chargent des premiers entretiens d'accueil en rappelant aux différents prescripteurs les objectifs de l'action.

Ils donnent aux personnes accueillies l'ensemble des informations pouvant leur permettre de prendre une décision quant à leur entrée éventuelle dans le dispositif : *objectifs, organisation générale, modalités de suivi des parcours individualisés, contenu des ateliers collectifs.*

Coordinatrice de l'action
Mme Isabelle GUENEUGAN
☎ 06.61.64.20.77

AGIR